

**INFORMATION • INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG • INFORMATION MEMO • NOTE D'INFORMATION
ΠΛΗΡΟΦΟΡΙΑΚΟ ΣΗΜΕΙΩΜΑ • NOTA D'INFORMAZIONE • TER DOCUMENTATIE**

Brussels, 30 September 1982

THE COMMUNITY'S DEVELOPMENT POLICY

Commission memorandum

HISTORY : 1972 - 1982

In October 1972 the Heads of State and Government met in Paris and outlined the framework for the future development of the Community's development policy for the years to come (1).

In 1975 the first ACP-EEC Convention was signed, thus inaugurating the policy that was to succeed the Yaoundé Conventions - the Lomé policy".

In 1976 overall cooperation agreements of unlimited duration were concluded with the countries bordering the southern Mediterranean with the aim of establishing an overall Mediterranean approach. Also in 1976 the first financial aid programmes for rural and regional development in the non-associated developing countries were launched, to benefit Asia and Latin America, and then, in the same year, at Parliament's initiative, arrangements were made for cofinancing with non-governmental organizations. Food aid allocations were stepped up and the system of generalized preferences was expanded. Over this period Community aid increased by an annual average of 7% in real terms and the Community was able to claim that it was the world's largest donor of trade preferences to the developing countries.

Bearing in mind what has been achieved hitherto, the Commission has now proposed that the Council and Parliament should re-examine the Community's development policy in order to draw up general guidelines for the coming decade.

This memorandum is not an exhaustive manifesto on the Commission's proposals for development policy. It sketches out the framework for proposals - to be made during the first half of 1982 - for the renewal of the ACP-EEC Convention as well as for more specific proposals on individual instruments of Community policy (food aid, commercial policy, etc.).

./...

(1) The final communiqué stated in particular that "the Community is well aware of the problem presented by continuing underdevelopment in the world. It affirms its determination within the framework of a world-wide policy towards the developing countries, to increase its effort in aid and technical assistance to the least favoured people. It will take particular account of the concerns of those countries towards which, through geography, history and the commitments entered into by the Community, it has specific responsibilities".

The three crises

In order to trace the future course of the Community's development policy we have to take account at once of the world economic crisis, the crisis in the North-South Dialogue and, finally, the crisis of development itself.

The economic crisis could, of course, harm Europe's ability to increase and improve its contribution towards Third World development. However, the Commission feels that it is becoming increasingly plain that only an economic recovery in the developing countries can pull Europe out of recession. Therefore, the Community must reaffirm its will to consolidate and push on with its cooperation policy.

The crisis in the North-South Dialogue too means that urgent thought must be given to the future of the Community's own direct relations with developing countries, both individually and as groups. Coming on top of the economic crisis, it might increase world instability, and the Community, like the Third World, has a fundamental interest in the maintenance of a stable, well-regulated and predictable system of international relations.

The disappointing record of two Development Decades, particularly in the poorest countries and the increase in poverty and undernourishment are a challenge to Europe - and also to the other donors, who have not always been able or willing to adopt an approach that would help the governments of poor countries to set up workable institutions - to encourage methods of administration and development policies capable of making the most of local resources.

A two-pronged policy : stepping up cooperation and making development schemes more effective

The Community's reply to this challenge consists in adopting a dual approach :

i. The Community must strengthen and correlate the network of contractual relations which it has built up with the Third World countries, thus working towards a more harmonious and secure system of international relations which is more consistent with the interests of all concerned. On this matter the Commission points out that, between its Lomé policy, dealing with a specific group of developing countries, and its North-South policy, addressed to all of them, the Community should find a place for a wider application of the north-south doctrine which it has formulated.

ii. In its development schemes the Community must re-examine its priorities, instruments and methods in order to be able to provide more effective help for self-reliant and lasting development in the developing countries, particularly the poorest amongst them.

Whereas in the first case the essential idea is to sustain the momentum of past policy, in the second case, where we are dealing with the more down-to-earth facts of development, the idea is to revise fundamentally the methods employed thus far.

Development schemes - rural areas to be given priority - a new form of contract

The analysis of the results of two Development Decades, notably in the poorest countries, is leading the Commission, in the light of the Community's past performance, to propose that development schemes should in future be focused on priority objectives.

The desire to encourage self-reliance dictates that top priority be given to implementing an active rural development policy: this is the only way to keep hunger and poverty at bay and to create an economic fabric without which external aid will never be able to bring about the desired take-off. Other fundamental schemes will also be given priority - those which help develop human resources, make for a better return on natural resources, restore ecological balance and encourage independent scientific research.

This greater concentration on grassroots development schemes, if it is to be effective, must be based on a change in methods. On this point the Commission says that stepping up development requires more than a mere increase in aid - essential though this is. Basically, it suggests going beyond the present practice, where the dialogue between donor and recipient is limited to devising a project and financing it, to establish a dialogue on a policy - worked out by the recipient state in all sovereignty - to which the recipient is committed, in the same way as the Community is committed to promote its success. Thus it would be easier to ensure that external aid fitted in with internal policy and better support could be secured for the launching and pursuit of policies that were more structural than cyclical. Thus the aid donors, i.e. the Community and its Member States first and foremost, would be led to coordinate their action as well as the uses to which the various forms of aid (food aid and financial aid) at their disposal are put.

The Community has already adopted this approach in the context of the pilot support scheme for food strategies in several African countries.

The Commission feels that a systematic examination should be carried out to see how such an approach could be employed in the fields of energy and industrialization, as well as rural development.

Organizing mutual interests - mining, industry, fisheries, energy

Besides those fields where external aid is aimed at enabling fragile economies to develop there are others where development schemes can be considered more in the way of an exchange of benefits. The Commission notes that policies of mutual interest have yet to be devised, whether one is dealing with fisheries, the exploitation of mining and energy resources in the developing countries or industrialization.

The Commission would like to look at these fields together with its partners, and states that it will be making specific proposals at a later date.

Consolidating the network of contractual relations with the Third World

Although the dominant concern is to ensure that development schemes are truly effective, the Commission is not neglecting the context in which such schemes are executed - namely the agreements concluded with many partners in the Third World.

It has set itself the aim of establishing or consolidating lasting contractual relations between Europe and its partners, based on solidarity and mutual interest and points out that, despite its unfinished state, the Community constitutes by its very existence a call for the reorganization of international economic relations and a challenge to move away from the traditional framework of relations between nation states and gradually replace it with a system of relations between regional groups or major continental units basing their ties on the predictability and security of a contract negotiated between equals and administered jointly in their mutual interest.

It is in this spirit that the Commission proposes the existing patterns of cooperation should be consolidated and extended.

Particular importance is attached to EEC-ACP cooperation, which is seen as the way to enhance joint development operations. So far, it has been governed by conventions which come up for renegotiation every five years, but the Commission is now suggesting that the ACP States be offered a framework convention of unlimited duration, plus protocols (1) valid for varying periods. This would provide a single permanent framework, reflecting the solidarity of the ACP Group and the need to plan ahead for long-term operations, while at the same time enabling specific problems and diverse and changing local or regional situations to be taken into account. In that connection, the Commission will also be putting forward proposals for stronger measures to foster regional cooperation.

The agreements with the Mediterranean developing countries have no fixed expiry date, but they are concluded on a bilateral basis. The Commission feels that such cooperation might at some future date be more suitably enshrined in a comprehensive region-to-region convention. While such consolidation would be desirable, the Community must nevertheless honour its present undertakings towards these countries, particularly on trade, and give consideration to the future of Mediterranean cooperation after enlargement (2).

The Commission hopes that cooperative ties with other developing countries can also be put on a stable footing, which in turn could be a way of encouraging them to cooperate amongst themselves on a regional basis.

As regards Latin America and Asia, the Commission comments that the growth of cooperation in recent years should be consolidated and extended by providing more aid for the poorest countries in those regions and achieving an increasingly balanced type of cooperation with the more advanced. It proposes among other things that the contractual content of the existing agreements with the ASEAN countries, India, Brazil and Mexico) be stepped up, and some financial provision be made under those agreements.

Outside the scope of the agreements the Community should continue its development operations, concentrating on areas where it can help fight poverty and hunger by providing financial assistance for rural development in the poorest countries.

Overview of EEC cooperation with the Third World

Such then, in broad outline, is the Community's plan for its relations with the Third World, governed by the two-fold concern for cooperation and development, mutual interest and solidarity.

The ACP countries and the Community already constitute a unit in which the joint negotiation and management of common interests, the predictability of commitments and the diversity of instruments will be backed up by new provisions bringing permanence, diversification and flexibility to the service of development.

(1) Including a financial protocol

(2) See the Communication to the Council dated 24 June 1982 - COM(82)353 final.

The Mediterranean is being called upon by Europe to rise above its disagreements, to take charge of its destiny and to seek out its points of complementarity. The proposed task will be long and difficult, but it is of historic importance. Its multiple aspects embrace a development effort affecting southern Europe as well as North Africa, and a cooperation effort whose full importance and arduousness are highlighted by Europe's new dimension.

The vast areas of Asia and Latin America, which are rejecting under-development, appeal to Europe to be their partner. For those areas, cooperation based on mutual interest could provide, without vast expenditure, the means of forging profitable links beneficial for world peace.

THE IMPLEMENTATION OF COMMUNITY DEVELOPMENT POLICY: FORWARD PLANNING AND FLEXIBILITY

Improving development assistance and strengthening cooperative links will involve a review of the scope and management of the resources deployed by the Community from finance through food aid to trade policy instruments. Above all, however, the Commission feels it is essential to make Community commitments more predictable.

Financial assistance: long-term commitments

The Commission openly acknowledges the need for more Community aid, noting that generally speaking past increases in the level of aid, though real, have not sufficed to compensate for the impact on the poorest countries of the deterioration in the international economic climate. What is necessary above all, however, is to see that improvements in the Community's aid performance are in line with what it can afford, while seeing that commitments are irreversible and progressive.

At the moment, Community aid accounts for about 10% of Member States' total aid budgets or 0.5% of their combined GNP. The Commission is proposing that the Community set a target of 1% of GNP for its aid, to be achieved by stages over the next ten years.

The increase in the aid budget should be backed up by improvements in the other types of financing as well - enlargement of the EIB's field of operations beyond the ECP and Mediterranean countries, use of the Community's own borrowing capacity on behalf of developing countries, particularly to finance economically viable capital projects, and the promotion of private investment within a suitable contractual framework.

The Commission also calls for greater flexibility in the administration of Community aid; this would involve combining the funds currently split up between the Community budget and the EDF in a single aid budget.

Food aid: a special case

Food aid is a major form of Community assistance: it accounted for almost a third of aid commitments in 1981.

The Commission acknowledges that there are problems in connection with its use, and has proposed policy changes which would mean that setting aside emergencies, food aid would be used in support of consistent food strategies rather than as an end in itself, as is too often the case.

In that regard, it calls for multiannual commitments, and for funds to be made available to take over from food aid once a country's agriculture gets off the ground, so that it requires seeds or tools, for example, rather than food.

Predictable trade arrangements

The Community is the developing countries' largest trading partner, as well as being their most accessible export market.

Here the Community's first priority must be to see that trade arrangements are as predictable as possible. This is more important for our trading partners, and for the Community's own credibility, than the odd minor liberalization measure.

Specifically, the Commission's approach involves:

- maintenance of the ACP preferential arrangements for a long period on the pattern of those applying to the Mediterranean countries, plus increased consultation to head off crisis situations;
- an effort to open up its markets through the GSP and to promote trade under cooperation agreements with developing countries or groups of developing countries, such as ASEAN, India, the Andean Pact;
- lastly, for the most advanced of the Asian or Latin American developing countries trade will increasingly develop on a basis of graduated reciprocity.

In a related field, commodities, the Commission points to the need for the Community to seek ways of stabilizing prices, not only at international level, through participation in the negotiation of commodity agreements, but also regionally, by working out suitable measures with the consuming and producing countries directly concerned. The Commission will accordingly be putting forward proposals to improve the efficiency of the existing EEC-ACP machinery (Stabex, Sysmin, the sugar protocol, etc.), and also suggests that the possibility of setting up a Stabex-type system for all least-developed countries be examined during UNCTAD VI,

ANNEX

THE COMMUNITY'S COOPERATION AND DEVELOPMENT POLICY IN FIGURES

Overall appropriations

In 1981 the Community allocated, under its budget and the EDF, the sum of 1 600 m ECU to cooperation and development. This corresponds to 7.5% of the Community's budget plus the EDF's 1981 commitments of 702m ECU, making some 10% of total Community aid (EEC and Member States combined). In 1982 the sum of 2 100m ECU is to be allocated to cooperation and development, equivalent to 8.5% of the Community budget plus the 1982 EDF allocation of 1 069m ECU.

Breakdown of financing by type of contribution

a) EDF

Commitments under the third, fourth and fifth EDFs are shown below:

(m ECU)

	1981	1982 (estimate)
Projects, technical cooperation, training	383.3	600
Regional funds	49.2	120
Stabex	143.1	112.1
Sysmin	-	95
Trade promotion	6.5	17
Exceptional aid	24.6	50
Budget of Technical Centre for Agricultural and Rural Cooperation	-	0.5
Budget of Centre for Industrial Development	4.3	4.5
EIB drawings on the EDF	91	70
Total	702	1 069.1

It should be noted that payments from the different funds amounted to 664m ECU in 1981. Payments of the order of 750m ECU are forecast for 1982.

b) Budget

Commitments from Community budget appropriations are shown in the table below:

(m ECU)

	1981	1982 (estimate)
Food aid	498.1	499.6
Cooperation with non-associated developing countries	161.6	231
Specific measures	16.1	21.9
Exceptional measures	23	31.5
Cooperation with Mediterranean countries	156.3	209.5
Commodities cooperation	-	-
Total	855.1	993.5

Payments amounted to 663m ECU in 1981 and are expected to total some 765m ECU for 1982.

**INFORMATION · INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG · INFORMATION MEMO · NOTE D'INFORMATION
ΠΛΗΡΟΦΟΡΙΑΚΟ ΣΗΜΕΙΩΜΑ · NOTA D'INFORMAZIONE · TER DOCUMENTATIE**

Bruxelles, le 30 septembre 1982

LA POLITIQUE COMMUNAUTAIRE DE DEVELOPPEMENT

Mémorandum de la Commission.

RAPPEL : 1972 - 1982

En octobre 1972 les Chefs d'Etat et de Gouvernement réunis à Paris avaient tracé le cadre dans lequel, au cours des années suivantes, allait évoluer et progresser la politique communautaire de développement (1).

En 1975 était signée la première convention CEE-ACP, inaugurant, en dépassant l'héritage des conventions de Yaoundé, la "politique de Lomé".

En 1976 étaient conclus des accords de coopération globale de durée illimitée avec les pays de la rive sud de la Méditerranée, avec l'ambition de contribuer à une "approche globale" méditerranéenne. Parallèlement étaient lancés en 1976 les premiers programmes d'aide financière en faveur du développement rural et régional des pays en voie de développement dits "non associés", c'est-à-dire d'Asie et d'Amérique latine et puis, grâce à une initiative du Parlement, les cofinancements avec les organisations non-gouvernementales (1976). De même l'effort d'aide alimentaire s'amplifiait, le système de préférences généralisées se développait. Au cours de la période, l'aide communautaire progressait en moyenne de 7 % par an en termes réels; la Communauté s'affirmait par ailleurs comme le premier donneur mondial de préférences commerciales aux PVD.

C'est en tenant compte de cet acquis que la Commission propose au Conseil comme au Parlement un réexamen de la politique communautaire de développement, afin d'en définir les orientations générales pour la décennie à venir.

Ce mémorandum n'épuise donc pas les propositions de la Commission en matière de développement. Il trace un cadre dans lequel se situeront au cours du premier semestre 1982 les propositions portant sur le renouvellement de la convention CEE-ACP, de même que des propositions plus spécifiques concernant tel ou tel instrument de la politique communautaire (aide alimentaire, politique commerciale etc.).

./..

(1) Dans le communiqué final il était précisé notamment que "la Communauté, consciente du problème que pose la persistance du sous-développement dans le monde, affirme sa volonté d'accroître, dans le cadre d'une politique globale à l'égard des PVD, son effort d'aide et de coopération à l'égard des peuples les plus démunis et en tenant particulièrement compte des préoccupations des pays envers lesquels la géographie, l'histoire et les engagements que la Communauté a signés lui créent des responsabilités spécifiques."

Les trois crises.

Tracer l'avenir de la politique communautaire de développement exige que l'on prenne en compte à la fois la crise économique mondiale, la crise du dialogue Nord-Sud et enfin la crise du développement lui-même.

La crise économique pourrait certes porter atteinte à la capacité de l'Europe d'accroître et d'améliorer sa contribution au développement du Tiers Monde. Mais, estime la Commission "il apparaît de plus en plus évident qu'il n'y a pas d'issue à la crise sans relance de la croissance économique des pays en voie de développement". La Communauté doit donc réaffirmer sa volonté de consolider et de faire progresser sa politique de coopération.

La crise du dialogue Nord-Sud "rend urgente, elle aussi, la réflexion sur l'avenir des relations directes de la Communauté avec les pays et groupes de pays en développement". Elle risque, se superposant à la crise économique, d'accroître l'instabilité dans le monde". Or la Communauté - comme le Tiers Monde - a un intérêt essentiel à la stabilité du système international, à la sécurité de ses normes de fonctionnement, à la prévisibilité des comportements".

Le bilan décevant de deux décennies de développement, particulièrement dans les pays les plus pauvres, l'accroissement de la misère et de la sous-alimentation, interpellent l'Europe - à l'instar des autres donateurs qui n'ont pas toujours su ou voulu trouver le style et les méthodes qui conviendraient pour aider les gouvernements des pays pauvres à construire des institutions efficaces - à élaborer et mettre en oeuvre des méthodes d'administration et des politiques de développement propices à la mise en valeur des ressources domestiques".

Deux axes : renforcer la coopération - rendre les actions de développement plus efficaces.

La réponse de la Communauté à ces défis doit être recherchée par deux approches complémentaires :

- La Communauté doit renforcer et systématiser le réseau de relations contractuelles qu'elle a tissé avec les pays du Tiers Monde, contribuant ainsi à "l'instauration d'un système de relations internationales plus harmonieux, plus sûr, et plus conforme à l'intérêt de tous les pays". La Commission note à ce sujet : "Entre la politique de Lomé (qui couvre un groupe de PVD) et sa politique Nord-Sud (qui s'adresse à tous les PVD) il y a place pour une application plus large de la doctrine Nord-Sud dont la Communauté s'est dotée".
- La Communauté doit, dans ses actions de développement, réexaminer priorités, instruments et méthodes afin de pouvoir concourir de façon plus efficace au développement autonome et durable des PVD et en particulier des plus pauvres.

Alors que sur le premier axe il s'agit pour l'essentiel de poursuivre sur la lancée de la politique passée, il s'agit sur ce second terrain, celui des réalités les plus concrètes du développement, de renouveler substantiellement les méthodes appliquées jusqu'à présent.

Les actions de développement - la priorité du monde rural - la recherche d'une nouvelle contractualité.

L'analyse des résultats de deux décennies de développement, notamment dans les pays les plus pauvres, comme de l'action passée de la Communauté, conduit la Commission à proposer à l'avenir une concentration des actions de développement, en fonction d'objectifs prioritaires.

Le souci de promouvoir un développement autonome impose que la première priorité soit accordée à la mise en oeuvre d'une politique active de développement rural : celle-ci conditionne à la fois la régression de la faim et de la pauvreté et la création d'un tissu économique sans lequel les apports extérieurs n'entraîneront jamais le décollage souhaité. D'autres actions fondamentales seront privilégiées également : celles qui concourent au développement des ressources humaines, à la valorisation des ressources naturelles, à la restauration des équilibres écologiques, à l'essor des capacités autonomes de recherche scientifique.

Cette plus grande concentration sur les actions de base conditionnant le développement doit s'appuyer, pour être efficace, sur un changement de méthode. La Commission note à ce sujet : "Intensifier l'action de développement exige plus qu'un simple accroissement de l'aide ... pourtant bien nécessaire". Elle propose en substance de dépasser la pratique actuelle où le dialogue entre donneur et bénéficiaire se limite à la définition d'un projet et de son financement, pour rechercher l'instauration d'un dialogue autour d'une politique - celle que définit souverainement l'état bénéficiaire - mais sur laquelle il s'engage, de la même façon que la Communauté s'engage à en appuyer la réussite. Ainsi pourrait être mieux assurée la cohérence des apports extérieurs, et des politiques internes, mieux soutenus le lancement et la poursuite de politiques plus structurelles que conjoncturelles. Ainsi les bailleurs de fonds et en tout premier lieu la Communauté et les Etats membres seraient conduits à mieux coordonner leurs actions, de même que l'utilisation des diverses formes d'aide (alimentaire et financière) dont ils disposent.

Cette approche, la Communauté l'a fait sienne déjà dans le cadre expérimental de soutien aux stratégies alimentaires de plusieurs pays d'Afrique.

La Commission considère qu'elle mérite d'être systématiquement explorée notamment - en dehors du développement rural - dans les domaines de l'énergie et de l'industrialisation.

Organiser les intérêts mutuels : mines, industrie, pêche, énergie.

A côté des domaines où l'apport extérieur a pour objet de permettre le développement d'économies fragiles il existe des domaines où l'action de développement peut prendre plus nettement les aspects d'un échange d'avantages. La Commission constate que "des politiques d'intérêt mutuel" restent largement à définir, qu'il s'agisse de la pêche, de la mise en valeur des ressources minières et énergétiques des PVD, ou de l'industrialisation

La Commission souhaite que soit engagée dans ces domaines "une réflexion commune avec ses partenaires" et annonce la présentation ultérieure de propositions spécifiques.

Renforcer le réseau de relations contractuelles avec le Tiers Monde.

Si le souci d'assurer aux actions de développement une efficacité nouvelle constitue une préoccupation dominante, la Commission ne néglige pas pour autant le cadre dans lequel ces actions sont menées : celui des accords de coopération conclus avec de nombreux partenaires du Tiers Monde.

Elle pose comme objectif "l'établissement ou l'approfondissement entre l'Europe et ses partenaires de relations contractuelles durables fondées sur la solidarité et l'intérêt mutuel" et précise : "La Communauté, par son existence même, constitue, en dépit de son état d'inachèvement, un appel à la réorganisation des relations économiques internationales. Elle invite à dépasser le schéma traditionnel des rapports entre états nations pour lui substituer progressivement un système de relations entre groupes régionaux ou grands ensembles continentaux fondant leurs rapports d'intérêt mutuel sur la prévisibilité et la sécurité du contrat négocié sur pied d'égalité et géré paritairement.

C'est au nom de cette doctrine que la Commission propose à la fois de consolider et de faire progresser les systèmes de coopération existants.

La coopération CEE-ACP, à laquelle est attachée "une importance particulière" et qui doit permettre "d'amplifier l'action commune pour le développement" a été régie jusqu'à présent par des conventions soumises à renégociation tous les 5 ans. La Commission suggère que soit proposée aux Etats ACP une Convention cadre de durée illimitée, assortie de protocoles (x) de durées variables. Ainsi dans un cadre unique et permanent pourraient être pris en compte à la fois l'unité du groupe ACP et la prévisibilité nécessaire aux actions à long terme, alors qu'une réponse serait donnée par ailleurs aux problèmes spécifiques, à la diversité et à l'évolution des situations locales et régionales. A cet égard la Commission entend proposer le renforcement des mesures propres à encourager la coopération régionale.

Les accords conclus avec les pays en voie de développement méditerranéens sont eux de durée indéterminée, mais ce sont des accords bilatéraux. La Commission souhaite que cette coopération puisse à l'avenir trouver sa véritable dimension dans le cadre d'une convention globale, de région à région. Cette "consolidation" souhaitable ne doit pas toutefois dispenser la Communauté d'honorer dès à présent les engagements qu'elle a pris à l'égard de ses partenaires, en particulier dans le domaine des échanges, ni d'envisager l'avenir de la coopération méditerranéenne dans le cadre d'une Communauté élargie (2).

Avec les autres pays en voie de développement, la Commission souhaite organiser des relations de coopération stables et promouvoir éventuellement par ce biais leur propre coopération régionale.

Qu'il s'agisse de l'Amérique latine et de l'Asie la Commission note que "le développement de la coopération des dernières années ne pourra que se consolider et s'amplifier par un effort accru sur le plan de l'aide, pour les pays les moins avancés de la région, et à l'enseigne d'une coopération de plus en plus équilibrée en ce qui concerne les plus avancés". La Commission propose notamment l'enrichissement du contenu contractuel des accords existants (Asean, Inde, Brésil, Mexique) et la possibilité de donner aux accords de coopération un contenu financier.

En dehors du cadre de ces accords, la Communauté poursuivra son action de développement en la concentrant là où elle peut contribuer à combattre la pauvreté et la faim par une aide financière au développement rural des pays les plus pauvres.

La carte de la coopération CEE-Tiers Monde

"Ainsi s'esquisse la carte des relations que la Communauté entend entretenir avec le Tiers Monde dans le double souci de coopération et de développement, d'intérêt mutuel et de solidarité."

"Les pays ACP constituent d'ores et déjà avec la Communauté un ensemble où la négociation et la gestion collective des intérêts communs, la prévisibilité des engagements, la diversité des instruments seront renforcés par des dispositions nouvelles assurant permanence, diversification et flexibilité en vue du développement."

./..

(x) notamment protocole financier

(2) Voir communication au Conseil du 24 juin 1982 - COM(82) 353 fin.

"La Méditerranée est invitée par l'Europe à dépasser ses querelles, à ne plus être absente d'elle-même, à chercher ses complémentarités. L'oeuvre proposée est difficile ... Elle a les multiples aspects d'un effort de développement qui concerne aussi bien le sud de l'Europe que le nord de l'Afrique et d'un effort de coopération auquel la nouvelle dimension de l'Europe donne toute son importance et souligne toute la difficulté."

"Les vastes ensembles qui, en Asie et en Amérique latine refusent le sous-développement appellent l'Europe à être leur partenaire ... Avec eux, une coopération fondée sur l'intérêt mutuel peut permettre, même sans mobilisation de moyens financiers importants, de tisser des liens profitables et bénéfiques pour la paix du monde."

LES MOYENS DE LA POLITIQUE COMMUNAUTAIRE DE DEVELOPPEMENT : ASSURER LA PREVISIBILITE ET LA FLEXIBILITE

Mieux contribuer au développement, renforcer les liens de coopération implique également que soient réexaminées l'ampleur et l'organisation des moyens mis en oeuvre par la Communauté, qu'il s'agisse des moyens financiers, de l'aide alimentaire, ou des instruments de la politique commerciale. Mais, estime la Commission, il importe surtout de donner aux engagements de la Communauté une plus grande prévisibilité.

. Les moyens financiers : engagements à long terme

La Commission ne cache pas la nécessité d'un accroissement de l'aide communautaire. Elle remarque notamment, de façon générale, que l'augmentation des flux d'aide, bien que réelle - a été trop faible pour pallier les effets sur les pays les plus pauvres de la détérioration du contexte économique international. Mais elle estime surtout nécessaire d'adapter la progression de l'effort d'aide communautaire à l'augmentation réelle de la capacité contributive de l'Europe tout en consacrant le caractère irréversible et progressif de ses engagements.

L'aide communautaire représente actuellement environ 10 % de l'aide totale des Etats membres, soit donc 0,5 pour mille de leur PNB combiné. La Commission propose que la Communauté se donne pour objectif de consacrer, à l'aide communautaire, 1 pour mille de son PNB, et qu'elle y parvienne par étapes au cours des 10 prochaines années.

Cet accroissement des moyens budgétaires devrait s'accompagner d'un renforcement des autres moyens de financement : extension des possibilités d'intervention de la Banque Européenne d'Investissement au delà de la zone ACP-Méditerranée - utilisation de la capacité d'emprunt de la Communauté au service des pays en développement, notamment pour assurer le financement d'investissements économiquement rentables - enfin promotion des investissements privés par la définition d'un cadre contractuel adéquat.

Il convient ensuite, estime la Commission, de rechercher une plus grande flexibilité dans la gestion des divers moyens financiers communautaires. Ceci implique que soit regroupé en un même budget les financements qui actuellement relèvent tantôt du budget de la Communauté, tantôt du Fonds Européen de Développement.

. Le cas particulier de l'aide alimentaire

Parmi les moyens dont dispose la Communauté, l'aide alimentaire occupe une place importante : elle représente près du tiers des dépenses engagées en 1981.

La Commission reconnaît que son utilisation fait problème et annonce des propositions tendant au réaménagement de cette politique, de telle sorte que cette aide, hors les cas d'urgence, "vienne à l'appui de stratégies alimentaires cohérentes au lieu d'être une fin en soi comme c'est trop souvent le cas".

Dans cette optique elle rappelle, en outre, la nécessité pour la Communauté de prendre des engagements pluriannuels et souhaite que soient dégagés des moyens financiers permettant de prendre le relais de l'aide alimentaire lorsque le décollage agricole d'un pays réduit le besoin d'apports alimentaires mais accroît celui par exemple de matériel agricole ou de semences.

. La prévisibilité du régime commercial

La Communauté est, sur le plan commercial, le principal partenaire des pays en développement; elle est aussi l'ensemble industriel le plus ouvert à leurs exportations.

"Dans ce contexte, la première priorité qui s'impose à la Communauté est d'assurer au régime des échanges le maximum de prévisibilité. Cela est, en effet, plus important pour les pays partenaires, pour la crédibilité de la Communauté ... que tel ou tel progrès limité qui pourrait être fait dans la voie de la libéralisation des échanges."

La Commission précise ainsi son approche :

- "maintien pour une longue durée du régime préférentiel ACP à l'instar du régime des pays méditerranéens, assorti d'une concertation accrue pour éviter l'apparition de situations de crises"
- "effort d'ouverture par le biais du S.P.G. et de promotion des échanges dans le cadre d'accords de coopération avec pays ou groupes de pays (Inde, Asean, Pacte Andin ...)"
- "enfin pour les plus avancés des pays en développement d'Asie ou d'Amérique latine, l'évolution future des échanges s'effectuera de plus en plus sur une base de réciprocité graduée".

Dans un domaine parallèle à celui de la politique commerciale, celui des produits de base, la Commission rappelle le nécessaire engagement de la Communauté dans la recherche de moyens propres à limiter l'instabilité des cours. Cet engagement doit se traduire aussi bien au plan international, par la participation à la négociation d'accords de produit, qu'au plan régional, en recherchant avec les pays consommateurs et producteurs directement concernés des solutions appropriées. C'est dans cet esprit que la Commission présentera ultérieurement des propositions tendant à garantir l'efficacité des mécanismes existant dans le cadre de la coopération CEE-ACP (Stabex, Sysmin, protocole sucre etc.) et qu'elle propose que soit examinée dans le cadre de la 6ème Cnuccd un Stabex s'adressant à l'ensemble des pays les moins avancés.

LA POLITIQUE DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT DE LA CEE EN CHIFFRES

Moyens financiers globaux:

La Communauté a affecté en 1981 au titre du budget et du FED un montant de 1,6 milliard d'Ecus à la coopération et au développement. Ceci équivaut à 7,5 % du budget de la Communauté augmenté des engagements 1981 du FED de 702 millions d'Ecus ou encore à environ 10 % de l'ensemble des aides communautaires (CEE et Etats membres). En 1982, il est prévu d'affecter un montant de 2,1 milliards d'Ecus à la coopération et au développement, soit 8,5 % du budget de la Communauté augmenté de la tranche prévue pour 1982 du FED de 1.069 millions d'Ecus.

Répartition des moyens financiers par type d'action:a) FED:

Les engagements au titre des 3e, 4e et 5e FED sont repris dans le tableau ci-après:

Mio ECU

	1981	1982 (estiamtion)
Projets, coopération technique, formation	383,3	600
Fonds régional	49,2	120
Stabex	143,1	112,1
Sysmin	-	95
Promotion commerciale	6,5	17
Aides exceptionnelles	24,6	50
Budget du Centre technique de coopération agricole et rurale	-	0,5
Budget du CDI	4,3	4,5
Tirages de la BEI sur le FED	91	70
Total	702	1.069,1

Il est à noter que les paiements au titre des différents fonds se sont élevés à 664 millions d'Ecus en 1981. Pour 1982, des paiements de l'ordre de 750 millions d'Ecus sont prévus.

b) Budget:

Les engagements sur crédits inscrits au budget de la Communauté ressortent du tableau ci-après:

Mio ECU

	1981	1982 (estimation)
Aide alimentaire	498,1	499,6
Coopération avec les PVD non-associés	161,6	231
Actions spécifiques	16,1	21,9
Actions circonstanciées	23	31,5
Coopération avec pays bassin méditerranéen	156,3	209,5
Coopération produits de base	-	-
Total	855,1	993,5

En ce qui concerne les paiements, ils se sont élevés à 663 millions d'Ecus en 1981 et ils sont prévus de l'ordre de 765 millions d'Ecus en 1982.